

Notes de la CAPD 28 janvier 2020 :

- Lecture des déclarations liminaires : SNUipp, UNSA, FO

- nouvel arrêté pour composition de la CAPD

- Approbation du proces verbal de CAPD du 11/06 et 28/06/19 :

Une modification sur le PV du 28 juin n'a pas été retenue : page 3 après « l'étude des situation particulières..... » FO voulait que soit introduit mention « après intervention du SNUDI FO » .

Mise au vote : abstention de FO

- Liste aptitude directeur ecole

Peuvent s'inscrire de plein droit les PE et instit ayant au moins 2 ans de services. L'inscription est valable 3 ans.

Campagne 2020-2021 : 4 commissions composé de 4 IEN et 1 directeur d'école avec une grille de lecture commune à toutes les commissions. Pour une harmonisation des jurys, la grille d'analyse 6 grands thèmes : capacité à adopter un positionnement adapté à la fonction (loyauté), capacité à animer, impulser et piloter au sein de l'équipe éducative, capacité à organiser le fonctionnement de l'école et a sécurité, capacité à communiquer avec les partenaires et les parents, capacité à analyser et mettre en œuvre le parcours des élèves à besoins particuliers, capacité à réagir et à faire preuve de bon sens.

67 candidatures, 57 avis favorables des IEN, 3 défavorables et 7 sans avis. 1 annulation de candidature avant commission.

48 candidat.es ont été convoqué.es à l'entretien (les autres ayant validé par leur pratique et sont donc dispensé.es d'entretien). Les commissions ont émis 38 avis favorables et 10 avis défavorables.

26 ont participé à la matinée de préparation de l'entretien (dont 22 ont reçu un avis favorable et 4 un avis défavorable).

<u>Avis défavorables</u>: certains posent question notamment quand il y a avis favorable de l'IEN et défavorable de la commission ou inversement. Dans ces cas, le DASEN a tranché en mettant systématiquement un avis défavorable. Les interventions des élu.es du SNUipp n'ont jamais été entendus.

Question du SNUIpp : Quel accompagnement sera proposé aux candidat.es à qui on conseille de repasser l'entretien l'année prochaine ? Réponse du DASEN : rien ne les empêche de participer à la préparation à l'entretien, à recourir à l'autoformation ou à solliciter leur IEN. Autrement dit, aucune démarche à l'initiative de l'institution.

Pour des informations sur votre situation personnelle, contactez-nous.

- Recours RDV de carrière de la campagne 2018-2019

- ✓ 2018-2019 : 376 RDV de carrière : 6eme :53 (dont 1 avis sur dossier) , 8ème :106 (tous vus par IEN) ,217 pour 9ème (6 sur dossier)
- ✓ Pour les personnes qui sont sur dossier : 1 pour congé mater, 5 pour congé maladie et 1 pour PACD (poste adapté de courte durée).
- √ 1^{er} RDV : 16,98% excellent, 25,71% pour 2eme,29,38% pour le 3^{ème}

L'appréciation a été communiquée le 17 et 18 septembre puis l'agent.e avait 1 mois pour contester son avis par un recours gracieux. L'administration avait alors1 mois pour répondre. En cas de réponse défavorable (majoritaire), l'agent.e avait alors 1 mois pour saisir la CAPD.

- ✓ 5 recours gracieux et une seule passée de satisfaisant à très satisfaisant (cf tableau)
- √ 2 enseignants qui n'ont pas eu gain au recours gracieux ont souhaité saisir la CAPD

Devant les arguments du SNUipp-FSU, le DASEN signale qu'il prend sa décision en ayant sous son regard l'ensemble des décisions prises pour tou.te.s les collègues. Le SNUipp-FSU signale alors que nous devons également avoir connaissance de l'ensemble de ces mesures pour que la CAPD puisse se prononcer. Refus de l'administration.

Pour des informations sur votre situation personnelle, contactez-nous.

- Fusion de conseils d'école :

62 présidences de conseil d'école : concerne 147 écoles

SNUipp : La séparation des conseils d'écoles double le travail et empêche l'ensemble des enseignant.es d'un même RPI de se voir.

- Examen d'une annulation d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs

Sera abordée lors d'une prochaine CAPD car collègue va consulter son dossier avec son conseil.

- Questions diverses

- O Demande d'un groupe de travail sur la circulaire mouvement : il y a un GT sur l'échelon académique. La présentation par le SG d'académie : transformation suite à la loi Fonction Publique qui indiquait qu'il n'y aurait plus de GT à l'échelon départemental. Mais la DSDEN va faire un temps de rencontre où ils donneront explication du mouvement et de la mobilité, des temps de RDV individuels pourront être sollicités pas les agent.es. Les représentant.es du personnel sont de fait exclu.es de ces démarches. Il a été clairement dit dans la loi que tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin a un groupe de travail était interdit. Donc, il sera impossible de faire des GT. Rôle accru des agents des services de le DP..., leur charge de travail va être modifiée. En sachant que calendrier électoral va contraindre énormément. Il y aura une phase de contestation du barème par les agents.
- Campagne 2020 à la HC: les avis donnés en 2018 sans rendez-vous de carrière sont-ils révisables?
 Selon la circulaire BON de janvier 2020, l'appréciation finale est reconduite d'année en année. Pas possible de changer d'appréciation donc les enseignant.es qui ont eu sans rdv de carrière satisfaisant en 2018 sont pénalisé.es.
- Concernant les 12h de pré-rentrée et journée de solidarité utilisées pour une formation liées aux projets départementaux ou de circo ou temps de réflexion en commun. Le pilotage de ces temps se fait par les IEN de circo en fonction des besoins de l'école ou de l'équipe. Le problème est que certains IEN veulent que les agent.es rendent compte de l'ensemble des 12 h. Selon le DASEN, chaque IEN choisi son modèle de rendu compte (peu importe qu'il soit plus ou moins formalisé)
- Y aura-t-il une circulaire départementale sur le mouvement des personnels : oui il y une aura une qui reprendra le lignes directrices académiques. Les LDG départementales, déclinaison de celles du rectorat, seront présentées en CTSD. Des points pourront être modifiés par rapport à l'an dernier.
- o Comment se passera phase d'ajustement : on ne peut répondre à ce jour